DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

Plan de formation triennal 2020-2023 à destination des agents de la Ville

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 juin 2020
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 26 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 juin 2020

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

==========

L'an deux mille vingt, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET*, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE*, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

*Madame PEUGNET présente à partir du dossier 20 C 09a
*Monsieur BASSINE présent à partir du dossier 20 C 03

Avait donné procuration :

Madame PEUGNET à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD
Madame BOUTIN à Madame MACE
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame de JACQUELOT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20200625-20-C-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2020
Date de réception préfecture : 26/06/2020

N° DE DOSSIER : 20 C 07

OBJET : PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2020-2023 A DESTINATION DES AGENTS DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame NICOLAS

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La présente délibération est proposée en application de l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale telle que modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

La formation accompagne et prépare les évolutions individuelles et collectives des agents de la collectivité. Par le développement des compétences qu'elle permet, elle contribue à améliorer la qualité du service rendu à la population et à renforcer l'efficacité de l'action municipale.

Le plan de formation 2020-2023 s'articule autour de 3 axes stratégiques :

AXE 1 - Accompagner l'évolution de la collectivité et faciliter le développement d'une culture commune et partagée

- Harmoniser nos pratiques
- Consolider une culture managériale
- Renforcer la conduite de projets
- Développer le travail collaboratif et la transversalité

AXE 2 - Assurer les conditions de travail de qualité et contribuer à la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité

- Développer des actions contribuant au maintien de la qualité des conditions de travail
- Sensibiliser aux risques professionnels et intégrer la règlementation dans le quotidien
- Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail
- Prévenir l'usure professionnelle

AXE 3 - Accompagner la mobilité et l'évolution professionnelle

- Permettre et inciter les agents à être acteurs de leur parcours professionnel
- Promouvoir la démarche de bilan professionnel
- Préparations aux concours et examens

Ces propositions d'actions pourront faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents et de l'évolution de l'organisation.

En complément de la cotisation de 0,9 % de la masse salariale obligatoirement versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), le budget formation proposé pour l'année 2020 est de 88 000 € ; réparti entre les domaines de formation suivants :

- Formations « métiers » : 12 000 €
- Formations relatives aux logiciels : 14 000 €
- Formations transversales : 22 000 €
- Formations en hygiène et sécurité : 35 000 €
- Formation individuelle : 5 000 €

Lors de la séance du 24 avril 2020, le Comité technique a émis un avis favorable.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de formation triennal 2020-23 et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.